

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Cartouches, recyclables

Code Eural	08 03 18
Code déchet	514003

DESCRIPTION

Les cartouches jet d'encre et toner d'origine, réutilisables, provenant d'imprimantes, photocopieurs et télécopieurs

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les cartouches sont de l'une des marques suivantes : Canon, Dell, HP, Lexmark, Brother, Panasonic
- Les cartouches sont sèches et intactes
- Pas de kits tambour, unités de fusion, cartouches de toner ou flacons de recharge, rubans pour imprimante, constituants de hardware
- Pas d'autre flux de déchet

Conditions d'emballage :

• Les cartouches sont fournies de préférence dans leur emballage d'origine